

Délibérations adoptées par le comité syndical le 28 octobre 2022

[Approbation du Compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 20 juin 2022](#)

[Délibération adoption d'un budget annexe dédié au portage par ENRx des activités de l'ARB des Hauts-de-France](#)

[Délibération demande de subvention auprès de DREAL d'un montant de 50 000 euros dans le cadre de la mise en place de l'ARB Hauts-de- France](#)

[Délibération Convention de partenariat au titre du volet animation - Plantons des haies Afac Açiroforesteries](#)

[Délibération Convention Plan de sauvegarde et de valorisation cheval Boulonnais 2023 -2025](#)



ESPACES NATURELS REGIONAUX

Réunion du Comité syndical

17 octobre 2022

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du Compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 20 juin 2022,
- 2 - Modification de l'objet statutaire d'Espaces naturels régionaux et de son champ d'intervention : point sur les délibérations de ratification des membres d'ENRx (Région Hauts-de-France, les PNRx de l'Avesnois, des Caps et marais d'Opale et Scarpe-Escaut) et poursuite de la refonte des statuts,
- 3 - Examen et vote de la Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025, entre la Région Hauts-de-France et ENRx, – *projet de délibération*,
- 4 - Examen des conventions partenariales, – *projets de délibérations*,
 - *Convention de partenariat avec l'Association Française des Arbres Champêtres et Agroforesteries des Hauts-de-France (AFAC), au titre du volet Animation – Accompagnement technique du programme « Plantons des haies ! »*,
 - *Convention – Cadre Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord 2023 – 2026*,
- 5 - Ressources humaines : – *projets de délibérations*,
 - *Tableau des effectifs*,
 - *Tableau des quotas*,
- 6 - Audition des membres fondateurs de l'Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France (ARB), examen et vote de la convention de transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité » du Centre Régional de Phytosociologie / CBNB vers ENRx, – *projet de délibération*,
- 7 - Questions diverses.

* * *



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille. Villeneuve d'Ascq

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002.

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 20 juin 2022.

Etaient présents :

Déborah	CLOSSET-KOPP	CESER Hauts-de-France
Paul - Henry	HANSEN - CATTÀ	Conseil Régional Hauts-de-France
Anthony	JOUVENEL	Conseil Régional Hauts-de-France
Danièle	PONCHAUX	Conseil Régional Hauts-de-France
Didier	VAN POUCKE	PNR Scarpe-Escaut
Ginette	VERBRUGGHE	CESER Hauts-de-France
Raymond	ZINGRAFF	PNR Scarpe-Escaut

Etaient excusés :

Sylvie	CLERC-CUVELIER	PNR Avesnois
Aurora	COLSON (Pouvoir)	Conseil Régional Hauts-de-France
Alexandre	COUSIN (Pouvoir)	Conseil Régional Hauts-de-France
Philippe	GAYOT (Pouvoir)	CESER Hauts-de-France
Patricia	POUPART	Conseil Régional Hauts-de-France
Claire	SONZOGNI	PNR Caps et Marais d'Opale
Jean - Michel	TACCOEN	PNR Caps et Marais d'Opale
Sophie	WAROT-LEMAIRE (Pouvoir)	PNR Caps et Marais d'Opale
Benoît	WASCAT	PNR Avesnois

Etaient absents :

Anne - Sophie	BOISSEAUX	PNR Avesnois
Nelly	JANIER-DUBRY	Conseil Régional Hauts-de-France
Grégory	LELONG	PNR Scarpe-Escaut

Les personnes invitées ne prenant pas part aux votes :

Assistaient également à la réunion :

François	CHARLET	Directeur PNR Caps et Marais d'Opale
Pascal	DELBECKE	Responsable administratif et financier ENRx
Philippe	JAECK	Payeur Régional
Laurent	MABILLE	Secrétaire général ENRx
Michel	MARCHYLLIE	Directeur général ENRx
Hervé	NAULIN	Représentant du personnel
Cathy	TREMBLAY	Juriste ENRx
Catherine	THIBAUT	Secrétaire de direction ENRx

Etaient également invités et excusés :

Yvon	BRUNELLE	Directeur PNR Avesnois
Sylvie	CAPRON	Directrice PNR Oise – Pays de France
Sébastien	DESANLIS	Directeur PNR Baie de Somme Picardie maritime
Patrice	MARCHAND	Président PNR Oise – Pays de France
Patricia	POUPART	Présidente PNR Baie de Somme Picardie maritime

Etaient également invités et absents :

Isabelle	ZARLENGA	Directrice PNR Scarpe-Escaut
----------	----------	------------------------------

Mesdames Aurore COLSON et Sophie WAROT-LEMAIRE ont donné pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL, Messieurs Alexandre COUSIN et Philippe GAYOT ont respectivement donné pouvoir à Madame Ginette VERBRUGGHE et à Madame Déborah CLOSSET- KOPP.

À la suite de l'appel des délégués, il est constaté que le quorum nécessaire est atteint avec 7 délégués présents et 4 procurations.

Monsieur le Président salue la présence du vice-président Guislain CAMBIER ainsi que de sa collaboratrice Nathalie ROTURIER et de Fanny RAMANAH (DATL). Par ailleurs, un étudiant de Sciences politiques Lille, William, assiste également aux travaux.

Afin de tenir compte de leur présence et de pouvoir les libérer rapidement, le Président propose de modifier l'ordre d'examen des points de l'ordre du jour. Ainsi après l'approbation du compte rendu de la réunion du 28 avril et le point d'actualité depuis cette date, les points 4, 5 et 6 seront traités. L'examen de l'ordre du jour reprendra ensuite avec les points 2, 3, 7 et 8.

Cette proposition du Président est acceptée à l'unanimité.

(11 votants - dont 4 pouvoirs : 11 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

1. Approbation du Compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 28 avril 2022.

Il s'agit d'un projet de procès-verbal qui vise à synthétiser la présentation des dossiers ainsi que les différentes interventions.

Ce document est, bien entendu, amendable.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

(11 votants - dont 4 pouvoirs : 11 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

Point d'Actualité du Président afin d'informer les membres du Comité syndical des évolutions depuis la précédente réunion du Comité syndical :

- Rendez-vous avec le contrôle de la légalité le 4 mai.

Des techniciens d'ENRx ont été reçus à la Préfecture pour étudier avec les services du Secrétariat général aux affaires régionales et de la Direction des relations avec les collectivités locales les modalités d'évolution statutaire d'ENRx sur la base d'une note technique adressée fin 2021 aux services de l'Etat. Bien que l'objet de la réunion fût l'évolution statutaire du Syndicat mixte d'ENRx, les services de l'Etat ont souhaité, quant à eux, évoquer la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité sous la forme juridique d'un établissement public de coopération environnementale (EPCE), hypothèse que le comité syndical avait pourtant précédemment écartée. Monsieur Anthony JOUVENEL affirme que l'Etat peut avoir un point de vue mais ne peut pas se prononcer par injonction. Il ajoute qu'une ARB peut être constituée sous différents statuts. Il précise que le sujet prioritaire reste l'évolution d'ENRx dans ses missions et son objet. Un dialogue politique sera nécessaire afin de dépasser la position exprimée

par les services de l'Etat. En attendant le travail entamé à ENRx se poursuit dans le cadre fixé par la délibération du 3 février dernier validée par le Contrôle de la légalité. D'où les points 5 et 6 que nous aborderons au cours de ce Comité.

Monsieur le Vice-président de la Région Hauts-de-France, Guislain CAMBIER, pense que la proposition des représentants de l'Etat de constituer un EPCE nous enferme sur des missions restreintes, et que ce statut n'est pas le plus approprié pour la poursuite de nos missions. Nous faisons la même analyse qu'ENRx sur ce point.

- Le travail sur la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) à trois ans a commencé entre les services de la Région et ceux d'ENRx. Nous y reviendrons avec Monsieur le Vice-président puisque le sujet fait l'objet du point 4 de l'ordre du jour.
- Participation à la journée conviviale de cohésion organisée par le Comité des œuvres sociales (COS) qui s'est tenue à Tournai en Belgique, à la satisfaction de tous.
- Rencontre avec le Vice-président du Conseil Départemental du Nord, Monsieur Patrick VALOIS, le 18 mai et avec Madame Emmanuelle LEVEUGLE, conseillère déléguée du Conseil Départemental Pas-de-Calais, le 2 juin à Arras. Un temps apprécié par nos interlocuteurs qui se disent satisfaits des partenariats noués avec ENRx et désireux de les poursuivre. Toutefois, ils se donnent encore un temps de réflexion afin de savoir s'ils vont plus loin avec nous, au-delà du partenariat.
- Rencontre avec le président de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux, Monsieur Michaël WEBER, le 30 mai à Le Wast à l'invitation du PNR CMO et de sa présidente. À cette occasion, la place d'ENRx auprès des PNR a été soulignée par le Président WEBER qui a évoqué un syndicat mixte cousin des Parcs.
- Des rencontres régulières sont organisées entre la Direction d'ENRx et Monsieur JAECK, le payeur régional. Celui-ci nous apporte son regard constructif et son aide technique dans la phase d'évolution d'ENRx. Monsieur le président remercie Monsieur Philippe JAECK qui participe à la réunion de ce jour.
- Lors du salon Terres en Fête organisé du 10 au 12 juin à Tilloy-lès-Mofflaines, présence d'ENRx-CRRG auprès des éleveurs pour la valorisation des races régionales et avec le partenaire Gîtes de France dans le but de faire la promotion de l'opération « Jardins vitrines du patrimoine légumier ». Un nouveau flyer, dans les dossiers, a été présenté à cette occasion, ainsi qu'une bâche toujours sur ce thème.
- Le 2 juin, le projet de Convention constitutive de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), dans sa version du 19 avril, nous a été transmis par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Projet de Convention à l'élaboration de laquelle nous n'avons pas été associés. Cette version pourrait ne pas être définitive : passage en CP de la Région, puis au CA de l'OFB du 29 juin et enfin aux CA des agences de l'Eau à partir de début juillet.

4. Informations sur la Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Région Hauts-de-France et ENRx 2023-2025.

Monsieur le Président évoque les réunions techniques bien engagées avec une deuxième rencontre, le 13 juin, d'autant plus constructive qu'elle s'est tenue majoritairement en présentiel à la Région avec la participation de plusieurs directions régionales : Direction à l'Aménagement du territoire et du logement (DATL), Direction de l'Agriculture (DAgri), Direction de la biodiversité (DBio), Agence Hauts-de-France 2040 et l'équipe d'ENRx.

Les services d'ENRx ont fourni un écrit préparatoire aux directions de la Région concernées. L'objet de la réunion était de structurer ensemble le programme d'actions à trois ans, de

s'accorder sur certaines priorités en donnant de la lisibilité à l'action régionale d'ENRx et en recueillant les attentes des différentes Directions régionales.

Un engagement sur trois ans est prévu pour la période 2023-2025. Le projet devrait être finalisé fin juin, début juillet et être validé par la Région en octobre 2022. Cela devra faire l'objet d'un passage en Bureau d'ENRx en septembre et d'une délibération du Comité syndical ENRx en octobre. Parallèlement, une réunion spécifique aux CPO des cinq Parcs a été organisée à la Région le 10 juin en présence de la Direction d'ENRx. Les travaux se poursuivent et ces CPO seront élaborées concomitamment avec celle d'ENRx sur la même durée de trois ans. L'objectif partagé entre la Région et ENRx est d'avoir un texte commun voire un paragraphe commun dans le texte des six CPO afin de bien clarifier et d'identifier l'appui d'ENRx auprès de la Région dans le futur Interparcs (actions collectives des PNRx) et d'explicitier les rôles sur les Hauts-de-France qui seront tenus par ENRx les prochaines années. Parmi ceux-ci : la capitalisation et le transfert des expériences et innovations des territoires, notamment des territoires des cinq PNR des Hauts-de-France, vers l'ensemble de la région. Ce point précis a fait l'objet d'un échange spécifique entre ENRx et les Directions de la Région, DATL et Agence 2040, pour organiser une capitalisation commune.

Monsieur Guislain CAMBIER annonce que la Région adoptera par délibération cette Convention pluriannuelle d'objectifs en octobre-novembre, en même temps qu'elle validera (ratification) les statuts modifiés d'Espaces naturels régionaux. Il ajoute que cela permettra une vision globale sur l'entité ENRx en assurant une transparence pour l'ensemble des commissions et des directions concernées de la Région. Il se félicite de l'harmonisation des CPO des cinq Parcs, avec les deux Parcs du sud de la région, et avec celle relative aux activités d'ENRx. Cela permettra une valorisation du travail réalisé par ENRx ainsi que l'organisation, toujours via ENRx, d'un transfert d'opérations développées sur le territoire de certains Parcs au bénéfice des autres. Ces CPO comprendront un chapeau commun destiné à montrer l'unité d'action de la Région Hauts-de-France sur la totalité du territoire. Cette organisation profitera non seulement aux territoires d'exception, mais encore à d'autres qui ne disposent pas de l'ingénierie suffisante. Les communes rurales ont du mal à penser et à intégrer l'objectif du zéro artificialisation net (ZAN) défini par la loi « Climat et résilience ». Ces choses sont appréciées de façons différentes selon que ces communes sont situées ou non en territoire de Parc naturel régional et également en zone urbaine. Il serait utile de travailler sur ce point avec les agences d'urbanisme, car pour transcrire ce principe du ZAN en faits, il faut modifier la façon de penser des élus. Il est nécessaire d'instaurer un dialogue. Dans les territoires des Parcs les façons de voir sont différentes. Il s'agit également de répondre à d'autres préoccupations telles que la biodiversité avec la question et l'intégration des nouvelles modalités de compensation. La Région compte sur ENRx pour outiller les territoires, Parcs et hors Parcs. Elle compte sur les missions spécifiques d'ENRx, tel que le CRRG, ou d'opérations telles que Plantons le Décor© (PLD) pour la connaissance des pépiniéristes, des filières, des semences adaptées, afin de capitaliser et d'équiper les territoires ruraux demandeurs. Cela correspond à la politique régionale en faveur des territoires ruraux. Importance également de l'éducation à l'environnement avec l'extension au versant sud de la région et de l'organisation d'un Interparcs à géométrie variable animé par la Région. Tout cela est débattu et organisé politiquement dans le cadre du COPIL dédié et techniquement avec le COTECH organisé pour cela.

Madame Danièle PONCHAUX, maire d'Emmerin, en charge des problèmes liés à la ressource et à la qualité de l'eau à la Métropole Européenne de Lille, explique que depuis 2019, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, un travail est mené sur l'objectif zéro artificialisation, avec certaines communes dans lesquelles on construit uniquement sur le bâti existant. Elle précise qu'il est important d'agir afin que nos enfants et petits-enfants continuent à bénéficier d'une ressource en eau de qualité. A cette fin, il sera intéressant de voir ces mesures appliquées sur l'ensemble des communes concernées par la protection des nappes phréatiques ainsi que par le Plan agricole.

Madame Ginette VERBRUGGHE pense qu'ENRx a un rôle à prendre sur l'enjeu ZAN en matière d'acculturation et de communication dans les Parcs, car pour beaucoup de gens et même

d'élus cela ne veut rien dire. Un vrai travail de communication est à entreprendre pour faire connaître cet objectif et son importance notamment pour la préservation de la ressource en eau. Monsieur Guislain CAMBIER remarque qu'effectivement les élus locaux sont en train de découvrir l'acronyme ZAN alors que leurs documents d'urbanismes devront être conformes dès 2027. Il est en conséquence important qu'ils comprennent les enjeux et les modes de faire. Il faut expliquer afin qu'ils s'approprient ces enjeux et procèdent à une véritable révolution philosophique.

Madame Ginette VERBRUGGHE évoque l'évolution de l'organisation de l'ingénierie par rapport à la CPO entre la Région et ENRx, autrefois les agents étaient sous statuts ENRx et Parcs et aujourd'hui ils sont tous dans les Parcs, avec quelles conséquences ?

Monsieur Anthony JOUVENEL observe que l'ingénierie dédiée aux enjeux de la préservation de l'environnement se trouve dans les Parcs naturels régionaux, à ENRx ainsi qu'à la Région.

Monsieur Michel MARCHYLLIE explique que les moyens sont limités, la région compte cinq Départements et les Parcs représentent 13% du territoire régional. Il faut donc nécessairement trouver un mode de faire différent que dans les Parcs pour répondre aux besoins des territoires ruraux et cerner des objectifs prioritaires. Un travail est en cours avec l'Agence Hauts-de-France 2020 – 2040 à partir de l'existant. Quatre communes sur cinq ont moins de 2000 habitants, il faudra être collectivement efficaces, efficients et organisés pour être utiles au plus grand nombre. Il y a peu d'ingénierie dans les communes et territoires ruraux et nous ne pourrions pas seuls répondre à ce manque. Un travail est nécessaire avec la DATL et l'Agence Hauts-de-France 2020 – 2040 pour prioriser ce sur quoi nous abordons ce chantier. Par exemple les espaces vacants des cœurs de bourgs. L'intérêt étant de ressortir des projets existants et de les actualiser pour aller plus vite.

Monsieur Guislain CAMBIER pense que cela permettra de prendre le temps d'acculturer les élus sur la manière dont ils vont traduire ces objectifs en actions.

Monsieur François CHARLET observe que sur le terrain, on avance chacun de son côté si on ne travaille pas avec l'Agence d'urbanisme et les SCOT. Nous avons besoin de ce travail de corrélation.

Monsieur le Vice-Président de la Région pense que Madame Françoise ROSSIGNOL, Présidente de la conférence des SCOT des Hauts-de-France sera certainement intéressée d'ouvrir à d'autres acteurs, ce qui peut être une occasion pour ENRx de présenter son organisation.

Monsieur Raymond ZINGRAFF demande si les CPO excluent la possibilité de recourir à d'autres dispositifs. Il pense notamment au fait de répondre à des appels à projets de la Région. Monsieur Guislain CAMBIER confirme qu'on entend parfois ce type de réserve, toutefois en l'absence de tout problème juridique, cela pourrait être utile. Les Parcs naturels régionaux et ENRx ont vocation à répondre à des appels à projets hors de leur domaine d'action ordinaire.

Monsieur Hervé NAULIN évoque l'hébergement de la future ARB à ENRx. Il note la divergence de point de vue de l'Etat et de la Région à propos du choix du véhicule juridique à retenir. Or le projet d'ENRx pouvant être en partie conditionné par cet accueil, il demande sur quelle échéance pouvons-nous compter ?

Monsieur le Président Anthony JOUVENEL précise qu'il existe une convention constitutive de l'ARB qui sera complétée par une convention d'application et, une convention de transfert qui concerne la mission Observatoire régional de la Biodiversité (ORB), deux ou trois agents ainsi que le matériel attaché à cette mission constituant un ensemble.

Madame Cathy TREMBLAY évoque les statuts actuels d'ENRx (objet, missions, champ d'intervention) qui ne permettent pas cet accueil, ce qui justifie la modification proposée aujourd'hui. Toutes les conventions citées sont achevées, ainsi la convention de transfert est prévue pour que ses conséquences juridiques ne prennent effet qu'après la signature de la convention d'application de la convention constitutive et une fois levées les conditions fixées (réserves) par délibération le 28 avril dernier.

Monsieur Michel MARCHYLLIE insiste sur le fait que c'est bien la mission ORB qui doit être transférée et qu'elle intégrera la future ARB.

Monsieur le Président rappelle que ce transfert de l'ORB vers ENRx n'est envisageable que si les statuts d'ENRx sont modifiés afin de le permettre.

Monsieur le Président remercie les intervenants aux débats qui a permis de préciser certains points avant l'examen pour adoption de cette convention lors de la prochaine réunion du comité syndical.

5. Modification de l'objet statutaire d'Espaces naturels régionaux et de son champ d'intervention.

Monsieur le Président présente la proposition de délibération destinée à modifier les statuts d'ENRx. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la délibération adoptée le 3 février, des travaux rendus par Maître BENECH, des travaux des chargés de missions et des membres du Bureau organisés et synthétisés par Voix Active et des débats qui se sont déroulés lors des réunions du Bureau et du dernier Comité syndical le 28 avril dernier.

Les statuts d'ENRx stipulent que toute modification doit être demandée, au moyen d'une délibération concordante, par au moins les deux tiers des membres (dans ce cas : au minimum 3 des 4 membres) qui constituent le syndicat mixte (la Région et les PNR de l'Avesnois, de CMO et Scarpe-Escout). Cela s'est réalisé avec les délibérations adoptées par les trois PNR, le 8 avril pour CMO, le 26 avril pour l'Avesnois et le 9 juin en Scarpe-Escout.

Toutefois, pour ratifier la modification de ce jour, il est impératif que les quatre membres d'ENRx (les trois Syndicat mixtes des Parcs membres et la Région) entérinent, par délibération, ce changement.

Madame Cathy TREMBLAY détaille les modifications proposées. Celles-ci visent à mettre en place :

- Un objet précis pour répondre au principe de spécialité des établissements publics,
- Une base suffisamment large pour pouvoir justifier nos interventions futures.
« ENRx, un acteur régional qui a pour mission de contribuer au développement durable des territoires ruraux, à la préservation de toutes les biodiversités et des ressources génétiques pour l'agriculture en Hauts-de-France ».

Avec cinq missions :

- *Contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines cités ci-dessus par la coordination, l'accompagnement et l'assistance,*
- *Capitaliser les connaissances régionales et en assurer la diffusion par l'éducation de tous les acteurs, la médiation scientifique et technique, la formation et l'accompagnement adapté des territoires de la région Hauts-de-France qui peuvent y avoir intérêt,*
- *Capitaliser, diffuser, transférer et mettre en œuvre des expériences innovantes sur le territoire,*
- *Mettre en place et coordonner de nouvelles coopérations interterritoriales dans un objectif de mutualisation des moyens et expertises,*
- *Contribuer, en fonction de ses expertises et ses domaines d'intervention, à la demande de la Région Hauts-de-France au regard de sa compétence « Parc naturel régional », à la politique des Parcs naturels régionaux.*

Trois ambitions poursuivies :

- *Participer à l'aménagement et au développement durable des territoires ruraux en Hauts-de-France par la mise en œuvre de projets concourant à la transition écologique et à l'amélioration du cadre de vie et du bien-être des habitants (expérimentations, transferts et coopérations),*

- *Contribuer à la préservation de toutes les biodiversités comme moteur de développement des territoires ruraux (projets relation homme-nature, valorisation et préservation des biens collectifs naturels et aménités rurales),*
- *Conserver, promouvoir le patrimoine génétique végétal et animal agricole et les savoirs locaux afférents, avec les missions développées par le Centre régional de ressources génétiques.*

Monsieur le Vice-Président de la Région confirme que cette évolution statutaire ainsi que les trois ambitions affichées conviennent à la Région, toutefois cela est très large et ENRx ne pourra pas faire tout seul.

Madame Déborah CLOSSET-KOPP exprime sa surprise car elle pensait qu'ENRx était déjà investi sur tous ces points.

Madame Cathy TREMBLAY confirme qu'ENRx contribue déjà à tout cela mais principalement sur le territoire des trois Parcs naturels régionaux membres d'ENRx, aujourd'hui la réflexion porte sur l'ensemble des territoires ruraux des Hauts-de-France.

Madame Ginette VERBRUGGHE ne comprend pas bien la précision « *en faveur de l'agriculture* » accolée à « *la préservation de toutes les biodiversités et des ressources génétiques* » dans l'objet. Elle pense que cela recouvre les activités du CRRG mais que c'est, toutefois, réducteur car il n'y a pas que l'agriculture dans les territoires ruraux.

La formulation pourrait être modifiée comme suit : « *à la préservation de toutes les biodiversités et des ressources génétiques en Hauts-de-France.* »

Elle pense également que le terme « *agricole* » est restrictif dans l'ambition numéro trois.

Monsieur Michel MARCHYLLIE explique que c'est parce qu'il s'agit ici uniquement de conserver et de promouvoir un patrimoine génétique animal et végétal domestique au titre des missions du CRRG.

Monsieur François CHARLET s'interroge sur qui peut être membre du syndicat mixte ? Les services ne pourront-ils être rendus qu'aux membres ? Les syndicats mixtes des Parcs ont-ils la possibilité et la vocation de demeurer membres du syndicat mixte ENRx ?

Madame Cathy TREMBLAY explique qu'une étude juridique commandée au cabinet d'avocats de Maître GROS, en juin, a levé ce doute juridique. En conséquence le syndicat mixte a vocation à accueillir en tant que membre, toute personne morale de droit public.

Monsieur Raymond ZINGRAFF pense que la question portera davantage sur l'intérêt pour le Parc d'être membre d'ENRx. Si des EPCI peuvent y entrer quel est l'intérêt d'un Parc d'y être ?

Madame Cathy TREMBLAY rappelle que dans les CPO, existe une mission d'appui aux Parcs naturels régionaux.

Monsieur Raymond ZINGRAFF pense toutefois que le Parc s'interrogera sur l'intérêt ou non d'y entrer.

Monsieur François CHARLET pense que la ratification en CMO demandera la réunion d'un Comité syndical spécial et qu'il faudra en conséquence un argumentaire pour expliquer cette évolution, les enjeux et les perspectives.

Monsieur Guislain CAMBIER se félicite du respect du calendrier et salue le travail technique réalisé en amont, au service des Parcs, des habitants et des territoires ruraux de la région.

Monsieur le Président propose de modifier ce projet avant adoption afin d'intégrer la modification demandée dans l'objet et de prévoir la possibilité de réunions hors du siège du syndicat mixte dans l'article 2. Il remercie les intervenants pour leur participation.

La délibération relative à la modification des statuts d'Espaces naturels régionaux est adoptée à l'unanimité.

(11 votants - dont 4 pouvoirs : 11 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

6. Conseil consultatif d'orientation et de développement des partenariats.

Monsieur le Président explique que l'article 3 des statuts d'ENRx permet la constitution et l'organisation d'un « Conseil consultatif d'orientation et de développement des partenariats ». Mais cette possibilité n'a jamais été utilisée.

Avec l'évolution en cours d'ENRx et la modification de ses statuts, l'intérêt d'organiser un Comité Stratégique et d'Orientation s'impose. L'intitulé a fait débat en Bureau en demandant d'inclure le terme « partenaires » ou « partenariat ». C'est bien le cas, toutefois il est proposé de laisser ce Comité ouvert à des structures non encore partenaires et de ne pas fermer le champ du possible en indiquant explicitement « partenaires » dans l'intitulé. Le terme « partenaires » apparaît bien d'ailleurs dans l'article trente-trois.

Monsieur Michel MARCHYLLIE ajoute que les objectifs et le fonctionnement de ce Comité sont explicités dans le Règlement intérieur. Un Comité stratégique et d'orientation retrouve son intérêt dans le but de :

- ✓ Constituer une instance formelle et statutaire permettant de rassembler les partenaires avec lesquels ENRx a vocation à travailler à partir de son objet statutaire renouvelé et sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France,
- ✓ Créer des synergies et favoriser le montage de dossiers communs (dossiers européens, ...),
- ✓ Être un lieu d'expression à propos des évolutions d'Espaces naturels régionaux (missions, intégration de la structure renouvelée, participation à des dynamiques collectives sur des enjeux identifiés, ...),

Les articles 29 à 35 présentés dans la délibération structurent la constitution de ce Comité Stratégique et d'Orientation en précisant les modalités de désignation des membres, son rôle, ses objectifs. C'est une instance consultative, force de proposition qui nourrira notamment le programme d'actions annuel d'ENRx. Le Comité syndical demeure l'instance délibérative. Des partenaires d'ENRx pourraient intégrer cette instance consultative dans un premier temps afin de mieux connaître la vie interne et les activités du syndicat mixte, avant d'envisager une intégration du Comité syndical en tant que membre, comme, par exemple les Départements du Nord et du Pas-de-Calais avec lesquels nous avons déjà des collaborations. Monsieur le Président évoque également le cas d'enseignants qui connaissent ENRx et s'intéressent à ses actions, qui pour autant ne pourraient en être membres mais auraient vocation à intégrer le CSO. Les membres seraient renouvelés tous les deux ans afin de conserver une dynamique dans l'animation de cette instance. Son installation pourra être effective d'ici la fin de l'année. La rédaction d'une charte pour l'organisation des débats est en cours.

Madame Déborah CLOSSET - KOPP demande si ce qui est débattu dans cette instance consultative a vocation à repasser devant le Bureau ou le Comité syndical.

Monsieur le Président précise que c'est un comité consultatif, la décision reste du ressort du Comité syndical avec l'appui de son Bureau.

Monsieur Raymond ZINGRAFF demande si l'ensemble du Bureau sera intégré à ce Comité ?

Monsieur Michel MARCHYLLIE explique qu'il n'y a pas d'incompatibilité, toutefois, il reviendra au référent de rendre compte des travaux du CSO devant les instances décisionnelles.

Après cette présentation et ce débat, le Président propose d'adopter cette délibération qui complètera le Règlement intérieur en y intégrant les articles relatifs à la constitution et au fonctionnement d'un Comité Stratégique d'Orientation.

La délibération relative à la modification du Règlement intérieur d'Espaces naturels régionaux est adoptée à l'unanimité.

(11 votants - dont 4 pouvoirs : 11 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

Monsieur Anthony JOUVENEL remercie Monsieur le Vice-Président de la Région et ses collaboratrices pour leur présence et leur participation aux travaux. Ceux-ci se retirent après avoir salué l'assistance. Les travaux reprennent, comme prévu, à partir du point 2 de l'ordre du jour.

2. Examen et vote du Compte administratif et du Compte de gestion 2021.

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur Pascal DELBECKE présente le compte administratif relatif aux résultats de l'exécution du budget 2021 voté lors de la réunion du Comité Syndical du 8 février 2021 et élaboré pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Les résultats de l'exercice budgétaire figurant au compte administratif sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé dans chacune des deux sections (Fonctionnement et Investissement).

Le compte administratif 2021 du Syndicat Mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas-de-Calais présente les résultats suivants :

✓ Section de fonctionnement

> Report 2020 : 1 054 999, 84 €
> Dépenses de l'exercice : 4 994 370, 93 €
> Recettes de l'exercice : 4 966 441, 28 €

La section de fonctionnement présente, en clôture, un excédent de recettes de 1 027 070, 19 €.

✓ Section d'Investissement

> Report 2020 : 401 433, 31 €
> Dépenses de l'exercice : 22 325, 76 €
> Recettes de l'exercice : 50 060, 31 €

La section d'investissement présente, en clôture, un excédent de recettes de 429 167, 86 €.

Le compte administratif 2021 présente donc, de manière globale, un excédent de recettes de 1 456 238, 05 €.

Cet excédent de recettes est justifié par plusieurs phénomènes :

- ✓ Il y avait un excédent de recettes à la clôture de l'année 2020 pour un montant de 1 456 433, 15 €,
- ✓ Le résultat de l'exercice 2021, élaboré sur une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021, fait apparaître un déficit de 195, 10 € :

Justifié par :

- Un déficit de 27 929, 65 € en fonctionnement,
- Un excédent de 27 734, 55 € en investissement.

L'analyse de l'évolution des dépenses :

En fonctionnement :

Les charges à caractère général passent de 825 217,33 € en 2020 à 795 977,69 € en 2021, soit une diminution de 3, 54 %.

Les charges de personnel passent de 4 709 357, 68 € en 2020 à 4 023 606, 55 € en 2021, soit une diminution de 14, 56 %.

Les charges de gestion courante et charges exceptionnelles passent de 67 932, 06 € en 2020 à 125 526, 38 € en 2021, soit une augmentation de 84, 78 %.

Les dotations aux amortissements et provisions passent de 54 356, 95 € en 2020 à 49 260, 31 € en 2021 soit une diminution de 9, 38 %.

Les dotations aux amortissements calculées correspondent à l'amortissement des acquisitions faites jusqu'au 31 décembre 2021.

Balance générale des dépenses :

Les dépenses totales passent de 5 656 864, 02 € en 2020 à 4 994 370, 93 € en 2021 soit une diminution de 11, 71 %.

L'analyse de l'évolution des recettes :

En fonctionnement :

L'intervention financière de la Région Hauts-de-France pour 2020 était de 5 014 762, 00 € contre 4 202 750, 00 € en 2021, soit une diminution 812 012, 00 €.

Cette diminution s'analyse comme suit :

- Une baisse de 70 026 € au titre de la participation statutaire,
- Une baisse de 741 986 € au titre du transfert du personnel mis à disposition dans les équipes de Parcs à la date du 1^{er} octobre 2021.

La participation de l'Etat d'un montant de 300 000,00 €, reste inchangée en 2021.

Les autres financements et participations émanent notamment du Département du Pas-de-Calais pour le fonctionnement du CRRG, du Département du Nord pour l'opération « Planter dans la cour du collègue », de l'Europe pour les opérations BLUESTER et PARTONS 2.0.

Dans la section des investissements, les dépenses d'équipement passent de 66 472, 66 € en 2020 à 22 325, 76 € en 2021.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Philippe JAECK évoque les évolutions à venir en matière de comptes publics. Au premier janvier 2023, la séparation entre l'ordonnateur et le payeur continuera, toutefois à partir de cette date, l'ordonnateur assumera la même responsabilité que le comptable public. Le comptable public n'est pas juge mais garant toutefois de la qualité comptable. La réforme est en ce sens importante. Derrière cette responsabilité il y a la nécessité de travailler différemment afin de développer un contrôle interne et de la qualité comptable. C'est déjà le cas avec ENRx et tout va bien, ce n'est pas toujours comme cela ailleurs.

La Région Hauts-de-France expérimente le compte financier unique qui remplacera les deux comptes existants. Il y aura également obligation pour les ordonnateurs de respecter une norme unique intégrant les instructions budgétaires et comptables.

La norme unique pour l'ensemble des comptes publics au premier janvier 2024 sera la M 57. Il est d'ores et déjà possible de passer sous M 57 au premier janvier 2023. Cette réforme prépare la certification des comptes des collectivités. Il s'agit de bâtir une qualité des comptes avec, par exemple, une vision claire de l'actif, des provisions, ... Cela paraît évident or dans certaines collectivités ce n'est pas encore la norme.

Par ailleurs, Monsieur Philippe JAECK souligne la qualité des relations avec Monsieur Pascal DELBECKE et la rigueur de son travail.

Monsieur Raymond ZINGRAFF pense que, comme cela se pratique dans les autres collectivités, le compte de gestion devrait être présenté avant le compte administratif.

Monsieur Philippe JAECK confirme cela et déclare, en conséquence, que le compte de gestion pour l'exercice 2021 est conforme au compte administratif 2021 qui n'appelle aucune objection de sa part.

La délibération déclarant que le compte de gestion 2021 n'appelle ni observation, ni réserve de la part des membres du Syndicat mixte est adoptée.

Monsieur Anthony JOUVENEL, sous l'autorité duquel le compte administratif 2021 a été établi, ne prend pas part au vote et quitte la salle de réunion.

Le vote relatif au compte administratif 2021 se déroule sous la présidence de Monsieur Raymond ZINGRAFF.

La délibération approuvant le compte administratif 2021 et déclarant toutes les opérations de l'exercice 2021 closes et les crédits annulés est adoptée à l'unanimité (11 votants - dont 4 pouvoirs : 11 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

L'affectation en report à nouveau en section de fonctionnement de l'excédent de cette section à la clôture de l'exercice 2021 est proposée.

La délibération approuvant ce report est adoptée à l'unanimité (11 votants - dont 4 pouvoirs : 11 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

3. Examen et vote du Budget supplémentaire 2021.

Monsieur Pascal DELBECKE présente le Budget supplémentaire qui a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2021 et d'intégrer les nouvelles opérations programmées non inscrites au budget primitif 2022.

Pour rappel, le compte administratif et le compte de gestion affichent un excédent de 1 027 070, 19 € en section de fonctionnement et de 429 167, 86 € en section d'investissement.

Le compte administratif et le compte de gestion 2021 présentent de manière globale un excédent de recettes de 1 456 238, 05 €.

□ Section de fonctionnement

1) Coordination-Gestion-Administration :

Intégration du solde de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021 soit 1 027 070,19 € et réajustement des crédits en les répartissant en :

- Charges à caractères général : 399 109, 35 €,
- Charges de personnel : 627 960, 84 €.

□ Section d'investissement

2) Administration et gestion des ressources :

Intégration du solde de l'excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2021 soit 429 167, 86 € et intégration de la dotation aux amortissements 2022 prélevé sur la section de fonctionnement soit 40 767, 09 €.

Les crédits ont été répartis entre les différents postes d'investissement.

En conclusion, la balance générale du budget supplémentaire 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En section de fonctionnement : 1 027 070, 19 €,
- En section d'investissement : 469 934, 95 €.

Soit un total général de : 1 497 005, 14 €

La délibération relative à l'adoption de ce Budget supplémentaire 2022 est adoptée à l'unanimité (11 votants - dont 4 pouvoirs : 11 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

La délibération présentée pour l'affectation en « report à nouveau » des soldes des excédents de fonctionnement et d'investissement 2021 est adoptée à l'unanimité (11 votants - dont 4 pouvoirs : 11 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

7. Ressources humaines.

Le Président Anthony JOUVENEL présente les deux délibérations proposées pour l'adoption des tableaux des effectifs et des quotas d'avancement.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité (11 votants - dont 4 pouvoirs : 11 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

8. Questions diverses.

- Désignation d'un représentant d'ENRx pour siéger dans la commission spécialisée consacrée à l'ARB du Comité régional de la biodiversité :

Dans le cadre du projet d'Agence régionale de la biodiversité, il est demandé à ENRx de désigner un représentant pour siéger dans la Commission spécialisée dédiée à l'ARB au sein du Comité Régional de la Biodiversité.

Aurore COLSON étant déjà membre du CRB au titre d'ENRx a donné son accord, lors de la réunion du Bureau du 9 juin, pour intégrer cette commission spécialisée.

Monsieur le Président propose de la désigner pour y siéger.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité (11 votants - dont 4 pouvoirs : 11 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »).

Madame Patricia POUPART informe le Comité syndical qu'elle siège également dans cette commission.

- Prochaine réunion Bureau :

- Le Bureau se réunira le 30 juin de 10h30 à 12h30. Il sera suivi d'une rencontre avec le personnel et d'un moment de convivialité auquel est invité l'ensemble des membres du Comité syndical. Le barbecue sera précédé d'une dégustation de fromages réalisés à partir de lait de vaches de race Rouge flamande dans le cadre d'un partenariat avec la fromagerie de l'Abbaye du mont des Cats.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, Monsieur le Président remercie les participants et clôt la séance.

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002
Siège social : 6, rue du Bleu Mouton – 59000 LILLE

Bureau Syndical du 28 octobre 2022

Réunion du : 28 octobre 2022
Date de convocation : 12 octobre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Président : Anthony JOUVENEL.
Vice-Présidents : Aurore COLSON, Patricia POUPART, Benoît WASCAT.
Membres : Raymond ZINGRAFF, Claire SONZOGNI.

Membres présents : Anthony JOUVENEL, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membre absente excusée : Aurore COLSON.

- Soit 5 membres présents, représentant 5 voix sur un total statutaire de 6. Le Bureau peut valablement délibérer.

Liste des délibérations adoptées lors du Bureau Syndical d'Espaces naturels régionaux le 28 octobre 2022

N°22 – 1112	Délibération adoption d'un budget annexe dédié au portage par ENRx des activités de l'ARB des Hauts-de-France	28 octobre 2022
N°22 – 1113	Délibération demande de subvention auprès de DREAL d'un montant de 50 000 euros dans le cadre de la mise en place de l'ARB Hauts-de- France	28 octobre 2022
N°22 – 1114	Délibération Convention de partenariat au titre du volet animation – Plantons des haies Afac Agroforesteries	28 octobre 2022
N°22 – 1115	Délibération Convention Plan de sauvegarde et de valorisation cheval Boulonnais 2023 -2025	28 octobre 2022



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002
Siège social : 6, rue du Bleu Mouton - BP 73 - 59028 Lille Cédex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1112

Réunion du :	28 octobre 2022
Date de convocation :	12 octobre 2022
Présidence :	Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU BU REAU

Président : Anthony JOUVENEL.
Vice-Présidents : Aurore COLSON, Patricia POUPART, Benoît WASCAT.
Membres : Raymond ZINGRAFF, Claire SONZOGNI.

Membres présents : Anthony JOUVENEL, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membre absente excusée : Aurore COLSON.

- Soit 5 membres présents, représentant 5 voix sur un total statutaire de 6. Le Bureau peut valablement délibérer.

Objet : Elaboration d'un Budget Annexe dédié au portage par Espaces naturels régionaux des activités de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Hauts-de-France (ARB-HdF).

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la délibération n° 21 - 1068 adoptée par le Comité syndical d'ENRx le 22 novembre 2021 donnant délégations de compétences du Comité syndical au Bureau,

Vu la délibération n° 22 - 1094 adoptée par le Comité syndical d'ENRx le 28 avril 2022 afin de formuler un avis favorable relatif à l'engagement d'ENRx dans la préfiguration de l'ARB des Hauts-de-France, conditionné à la prise en compte des propositions exposées dans la délibération,

Vu la convention-cadre constitutive de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) des Hauts-de-France signée par le Préfet de Région Hauts-de-France, le Président de Région Hauts-de-France, le Directeur général de l'Office Français de la Biodiversité, les Directeurs généraux des Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie,

Considérant le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour le portage d'animation, de gestion et de coordination de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France, entre L'Etat, la Région Hauts-de-France, l'Office

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Siège social : 6, rue du Bleu Mouton BP 73 59028 Lille Cédex

français pour la biodiversité, les Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie et Espaces naturels régionaux,

Considérant le projet de convention de transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France », entre le Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul et Espaces naturels régionaux,

Considérant la nécessité de pouvoir suivre et retracer l'ensemble des activités budgétaires, comptables et financières spécifiquement liées aux missions de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France,

Décide :

- *de proposer l'élaboration d'un Budget Annexe dédié au portage d'animation, de gestion et de coordination de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Hauts-de-France (ARB-HdF) par Espaces naturels régionaux à partir du 1^{er} janvier 2023 ;*
- *de procéder aux démarches nécessaires à l'immatriculation de ce Budget Annexe en lien avec les services de la Paierie régionale et de la DGFIP et auprès de l'INSEE ;*
- *de proposer l'intitulé du Budget Annexe comme suit : « Espaces naturels régionaux – ARB-HdF » afin de différencier avec le budget principal d'Espaces naturels régionaux (ENRx) ;*
- *d'acter le fait que l'effectivité de cette décision est liée à la signature des conventions considérées ci-dessus pour d'une part, confier le portage d'une animation, d'une gestion et de la coordination de l'ARB des Hauts-de-France à ENRx et d'autre part, assurer le transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France » vers ENRx,*

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Bureau



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002
Siège social : 6, rue du Bleu Mouton - BP 73 - 59028 Lille Cédex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 - 1113

Réunion du : 28 octobre 2022
Date de convocation : 12 octobre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU BU REAU

Président : Anthony JOUVENEL.

Vice-Présidents : Aurore COLSON, Patricia POUPART, Benoît WASCAT.

Membres : Raymond ZINGRAFF, Claire SONZOGNI.

Membres présents : Anthony JOUVENEL, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membre absente excusée : Aurore COLSON.

- Soit 5 membres présents, représentant 5 voix sur un total statutaire de 6. Le Bureau peut valablement délibérer.

Objet : Demande de subvention auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France (DREAL) d'un montant de cinquante-mille euros, dans le cadre de la mise en place de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France (ARB).

Le Bureau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la délibération n° 21 - 1068 adoptée par le Comité syndical d'ENRx le 22 novembre 2021 donnant délégations de compétences du Comité syndical au Bureau,

Vu la délibération n° 22 - 1094 adoptée par le Comité syndical d'ENRx le 28 avril 2022 afin de formuler un avis favorable relatif à l'engagement d'ENRx dans la préfiguration de l'ARB des Hauts-de-France, conditionné à la prise en compte des propositions exposées dans la délibération,

Vu la convention-cadre constitutive de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) des Hauts-de-France signée par le Préfet de Région Hauts-de-France, le Président de Région Hauts-de-France, le Directeur général de l'Office Français de la Biodiversité, les Directeurs généraux des Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Siège social : 6, rue du Bleu Mouton BP 73 59028 Lille Cédex

Considérant les projets de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens pour le portage d'animation, de gestion et de coordination de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France, entre l'Etat, la Région Hauts-de-France, l'Office français pour la biodiversité, les Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie et Espaces naturels régionaux,

Considérant le projet de convention de transfert de la mission « Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France », entre le Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul et Espaces naturels régionaux et la prise en charge financière et administrative des agents transférés au 1^{er} janvier 2023,

Décide de solliciter un financement d'un montant de cinquante-mille euros (50 000 euros) auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France (DREAL) dans le cadre de la mise en place de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB – HdF).

Le Bureau, après avoir et procédé au vote :

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Bureau



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002
Siège social : 6, rue du Bleu Mouton - BP 73 - 59028 Lille Cédex



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1114

Réunion du : 28 octobre 2022
Date de convocation : 12 octobre 2022
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Anthony JOUVENEL.

Vice-Présidents : Aurore COLSON, Patricia POUPART, Benoît WASCAT.

Membres : Raymond ZINGRAFF, Claire SONZOGNI.

Membres présents : Anthony JOUVENEL, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membre absente excusée : Aurore COLSON.

- Soit 5 membres présents, représentant 5 voix sur un total statutaire de 6. Le Bureau peut valablement délibérer.

Objet : Convention de partenariat au titre du volet animation – accompagnement technique du programme « Plantons des haies ! » du plan France Relance « Haie et agroforesteries en territoire Nord France – Cultiver les arbres pour une agriculture des possibles » entre l'AFAC-Agroforesteries Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021 et son avenant numéro 2 prorogeant sa validité jusque fin 2022,

Vu l'adhésion d'Espaces naturels régionaux à l'AFAC-Agroforesterie Hauts-de-France,

Vu le Budget primitif 2022 d'Espaces Naturels Régionaux,

Considérant les missions du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) d'Espaces naturels régionaux,

Considérant le partenariat engagé entre l'AFAC-Agroforesterie Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Siège social : 6, rue du Bleu Mouton BP 73 59028 Lille Cédex

Considérant la présentation du plan France Relance « Haie et agroforesteries en territoire Nord France – Cultiver les arbres pour une agriculture des possibles » et de ses annexes,

Décide d'adopter la Convention de partenariat au titre du volet animation – accompagnement technique du programme « Plantons des haies ! » du plan France Relance « Haie et agroforesteries en territoire Nord France - Cultiver les arbres pour une agriculture des possibles » entre l'Afac-Agroforesteries Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux qui prévoit une participation financière d'un montant de 7 860, 63 euros au bénéfice d'Espaces naturels régionaux,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Impute les recettes liées à cette opération sur la ligne budgétaire dédiée aux activités Convention de partenariat au titre du volet animation – accompagnement technique du programme « Plantons des haies ! » du Centre régional de ressources génétiques.

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Bureau



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002
Siège social : 6, rue du Bleu Mouton - BP 73 - 59028 Lille Cédex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 22 – 1115

Réunion du :	28 octobre 2022
Date de convocation :	12 octobre 2022
Présidence :	Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Anthony JOUVENEL.
Vice-Présidents : Aurore COLSON, Patricia POUPART, Benoît WASCAT.
Membres : Raymond ZINGRAFF, Claire SONZOGNI.

Membres présents : Anthony JOUVENEL, Patricia POUPART, Claire SONZOGNI, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Membre absente excusée : Aurore COLSON.

- Soit 5 membres présents, représentant 5 voix sur un total statutaire de 6. Le Bureau peut valablement délibérer.

Objet : Convention cadre pour la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde et de Valorisation (PSV) du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord (2023-2025), entre, la Région Hauts-de-France, le Conseil des Chevaux Hauts-de-France, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord, le Syndicat Hippique Boulonnais, la Chambre régionale d'agriculture Hauts-de-France, la Communauté de communes de Desvres-Samer et Espaces naturels régionaux.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,
Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,
Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021 et son avenant numéro 2 prorogeant sa validité jusque fin 2022,
Vu la Convention pluriannuelle de partenariat pour la sauvegarde et la valorisation de la race équine Boulonnaise signée entre ENRx et le Syndicat Hippique Boulonnais pour la période 2021-2025,
Vu la Convention pluriannuelle de partenariat pour la sauvegarde et la valorisation de la race équine Trait du Nord signée entre ENRx et le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord pour la période 2021-2025,
Vu le bilan global du Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Cheval Trait du Nord 2019 – 2022 validé par le COPIL réuni sous la présidence de Madame Marie-Sophie LESNE en date du 4 avril 2022,

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Siège social : 6, rue du Bleu Mouton BP 73 59028 Lille Cédex

Vu le Budget primitif 2022 d'Espaces Naturels Régionaux,

Considérant les missions du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) d'Espaces naturels régionaux,

Considérant les objectifs de sauvegarde et de valorisation des races animales domestiques régionales menés par Centre Régional de Ressources Génétiques,

Considérant le partenariat développé par Espaces naturels régionaux en faveur de la préservation et de la valorisation des races régionales,

Considérant les bilans des deux premiers Plan de Sauvegarde et de Valorisation (2011-2014 et 2015-2018) ainsi que celui du troisième (2019-2023) présenté et validé en Copil du 4 avril 2022 au cours duquel il a été décidé de poursuivre la démarche partenariale entreprise avec la mise en œuvre d'un nouveau projet fédérateur et partagé afin de :

- *Maintenir les effectifs via le contrat d'élevage « Maintien de la Biodiversité »,*
- *Développer et pérenniser des débouchés économiques,*
- *Conforter le rôle majeur des organismes de sélection vis-à-vis des leurs adhérents,*
- *Communiquer sur les actions engagées auprès de toutes structures et acteurs potentiellement concernés par l'utilisation de ces deux races.*

Considérant la présentation du Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord pour la période 2023-2025 et de ses annexes, cadre d'intervention de l'action des signataires selon les deux grands axes stratégiques rappelés ci-dessous :

- **1 : Poursuivre le développement et la structuration de filières « chevaux de trait » en Hauts-de-France,**
- **2 : Conforter la place des deux organismes de sélection dans leurs rôles de coopération, d'accompagnement et de développement économique et territorial.**

Décide d'adopter la Convention cadre pour la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde et de Valorisation (PSV) du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord (2023-2026), proposée à la signature entre la Région Hauts-de-France, le Conseil des Chevaux Hauts-de-France, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord, le Syndicat Hippique Boulonnais, la Chambre régionale d'agriculture Hauts-de-France, la Communauté de communes de Desvres-Samer et Espaces naturels régionaux.

Le Bureau, après avoir délibéré et procédé au vote :

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Siège social : 6, rue du Bleu Mouton BP 73 59028 Lille Cédex

Autorise le Président à finaliser, sous réserve de modifications non substantielles, et à signer la Convention cadre pour la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde et de Valorisation (PSV) du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord (2023-2025), ci-annexée, ainsi qu'à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Président du Bureau

